

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE – Budget général

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 9 novembre 2009.

Séance du 9 novembre 2009 à 20 h

L'an deux mille neuf, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes IHOLDI-OZTIBARRE, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	29/10/2009
Date d'affichage de la convocation	29/10/2009
Date de publication de la délibération	12/11/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	12/11/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	21
Membres suppléants présents	2

Membres titulaires présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETSCHE, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Xavier LACOSTE, Pierre DURANGA, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : Henri EIHERAMOUNO (Suppléant de Christian GALLOT) et Nadège SARAGUETA (Suppléante de René ETCHEMENDY).

Membres titulaires absents : André ETCHEBERRY, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Christian DUFAU, Christian GALLOT et René ETCHEMENDY).

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : décision modificative n°2 budget général 2009.

Suite au courrier du 20/10/2009 complété par celui du 25/10/2009, à titre exceptionnel, **Le Conseil Communautaire**, réuni sous la présidence du Président :

☞ **APPROUVE** le virement de crédits sur le budget 2007 et indiqué dans le tableau ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre/article	Somme	Chapitre/article	Somme
Subvention exceptionnelle à l'association sportive « Irisartarrak » section Handball			6558	3 000 €
Dépenses imprévues	O22	3 000 €		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,

